

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2019

---

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL702

présenté par

M. Cordier, M. Cinieri, M. Leclerc, M. Bony, M. Lurton, M. Masson, Mme Bazin-Malgras,  
Mme Anthoine et M. Thiériot

-----

### ARTICLE 32

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« sans préjudice de l'application des dispositions de ces régimes qui prévoient leur modulation en fonction de l'engagement professionnel de l'agent »

les mots :

« dans les mêmes conditions que si l'agent exerçait effectivement ses fonctions ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer à supprimer la possibilité de moduler le régime indemnitaire au regard de l'engagement professionnel pendant un congé de maternité.